

ÉLECTION
DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE
Date de clôture du scrutin le 31 janvier 2019

COLLEGE DES ANCIENS EXPLOITANTS ET ASSIMILES
(collège 4)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
des opérations électorales

effectué par la Commission d'organisation des opérations électorales

Résultats consolidés

Nombre total d'émargements :4905.....

Nombre total de votes blancs :19.....

Nombre total de votes nuls :106.....

Nombre total de suffrages exprimés :

.....**4780**.....

- Liste « Avec vous, il est temps de bénéficier d'une retraite décente » 1078 voix 22,55 % 0 siège
- Liste « Le monde bouge, ensemble bougeons » 2529 voix 52,91 % 1 siège
- Liste « Confédération paysanne » 1 173 voix 24,54 % 0 siège

Après avoir rappelé qu'il s'agit d'un scrutin de liste, que l'élection a lieu à un seul tour, sans panachage ni rature ni vote préférentiel, en application des dispositions de l'article R511-43 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Président a proclamé les **résultats obtenus par chacune des listes de candidats pour le Collège 4 figurant dans le tableau complété, signé et joint en annexe.**

Le président de la commission rappelle que le nombre de sièges à pourvoir pour le **collège 4** est de : **1 siège**.

EST PROCLAME ELU A LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

1) M. BEDOUIN Gérard	
----------------------	--

Fait en double exemplaire à Saint Lô, le 06 février 2019

Le Président de la commission

Les membres de la commission